

# Assemblée générale de l'Aedaa

24 septembre, 9h – 12h

Salle du relais mairie Belle-Beille et Skype



## **Présent.e.s**

Bureau : Guillaume Mortier (Diplômé), Mia Viel (Diplômée), Alexis Hamelin (Diplômé), Angèle Benesteau (Master 2).

Conseil d'administration : Juliette Hascoët (Diplômée).

Présent.e.s : Quatre membre du bureau, une membre du conseil d'administration, cinq étudiant.e.s.

## **Absent.e.s excusé.e.s**

Bureau : Tanguy Roussel (Diplômé), Océane Henry (Master 1).

Conseil d'administration : Julie-Anne Kervella (Diplômée).

**Ouverture de l'AG à 9h17.**

## **I. Rapport moral**

Lecture du rapport moral par le président.

**Rapport moral**  
**Version du jeudi 18 août 2022**



## I. Rapport d'activité

### Bilan moral

Rapporteur : Guillaume Mortier (président)

Cette année encore, l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers (Aedaa) poursuit ses missions clés dictées dans l'article 2 de ses statuts de 2016, à savoir :

- « promouvoir la formation » en répondant aux sollicitations extérieures et en informant toute personnes désirant obtenir des informations sur la licence professionnelle ou le master archives de l'université d'Angers ;
- « faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans la profession » en relayant les offres d'emplois, en organisant des tables rondes sur les concours de la fonction publique territoriale et sur le métier d'archiviste itinérant<sup>1</sup> ;
- « diffuser un bulletin d'informations », notamment *via* la reprise des publications d'*Archivore*<sup>2</sup> et des *newsletters* transmises régulièrement aux adhérent.e.s ;
- « mettre à la disposition des adhérents des périodiques et de la documentation professionnelle » au sein d'une page dédiée sur le site internet de l'association<sup>3</sup> et en participant à l'acquisition d'ouvrages<sup>4</sup> ;
- « entretenir des relations avec les services d'archives, avec les responsables des formations proches, et avec des associations professionnelles » en participant au projet de Journée d'étude inter-associative, en créant et/ou approfondissant les liens avec des organismes dont les Archives départementales de Maine-et-Loire<sup>5</sup>, l'Association des archivistes français (AAF)<sup>6</sup>, la revue et les podcasts du *Fonds de l'archives*<sup>7</sup>, des associations estudiantines comme le Bureau des étudiant.e.s (BDE) Histoire DE<sup>8</sup> et l'UNEF-Ugeac<sup>9</sup>, en réalisant plusieurs visites dans les services d'archives de l'agglomération d'Angers comme les archives de l'Université

---

<sup>1</sup> Rubrique « Enquête » sur le site de l'Aedaa : <https://aedaa.fr/2022/03/rapport-denquete-etre-archiviste-itinerant-e-aujourd'hui-de-laedaa/>.

<sup>2</sup> Rubrique « Archivore » sur le site de l'Aedaa : <https://aedaa.fr/la-publication-archivore/>.

<sup>3</sup> Rubrique « Articles disponibles » sur le site de l'Aedaa : <https://aedaa.fr/articles-disponibles/>.

<sup>4</sup> Tweet de la page Twitter de l'Aedaa : <https://twitter.com/aedaa/status/1458148067123793922>.

<sup>5</sup> Site institutionnel des Archives départementales de Maine-et-Loire : <https://www.archives49.fr/>.

<sup>6</sup> Site institutionnel de l'AAF : <https://www.archivistes.org/>.

<sup>7</sup> Rubrique « Le Fonds de l'archive » sur le site de l'Aedaa : <https://aedaa.fr/le-fonds-de-larchive/>.

<sup>8</sup> Page Facebook du BDE Histoire DE : <https://www.facebook.com/BDEUAHhistoire/>.

<sup>9</sup> Page Facebook de l'UNEF-Ugeac de Angers : <https://www.facebook.com/ugeac.unef>.

- d'Angers<sup>10</sup>, le Centre des archives du féminisme, les archives de la Congrégation du Bon Pasteur<sup>11</sup> ou encore le service des archives patrimoniales de la ville d'Angers.
- « de soutenir des initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association » en conviant toute personne, adhérente ou non à l'Aedaa, à participer aux conseils d'administration et en portant sur le devant de la scène des initiatives étudiantes, à l'instar de la création récente des revues et podcasts du *Fonds de l'archive*<sup>12</sup>.

Afin de pallier les difficultés liées à la situation sanitaire que l'on connaît et pour faciliter l'organisation de ses projets, l'Aedaa a mis en place des conseils d'administration partiellement ou exclusivement en distanciel. La fréquence des réunions s'est maintenue mensuellement afin de garder une activité parmi les membres. Il est également à noter que le groupe Messenger du bureau de l'Aedaa a beaucoup contribué à la réalisation de divers projets et à l'échange d'informations.

En ce qui concerne les adhésions, l'Aedaa en a enregistré 57 cette année, dont la plupart sont d'étudiant.e.s. Une légère hausse est donc à constater par rapport aux 45 adhésions de l'année 2020-2021, même si elle reste mesurée et loin des records enregistrés. L'association a ainsi connu un grand nombre d'adhésions parmi les étudiant.e.s de la Licence pro médiation du patrimoine et archives de l'Université. Néanmoins, elle reste éloignée des diplômé.e.s en raison d'un éventuel manque de temps (emploi du temps chargé et temps de présence en entreprises) ne leur permettant pas de s'investir pleinement dans les projets de l'association

Comme chaque année, les membres du bureau n'ont pu que s'investir durant une courte période du fait de la charge des cours et du stage de fin d'études. Néanmoins, la motivation et l'investissement d'adhérents aguerris, comme Alexis Hamelin, trésorier, Angèle Benesteau, secrétaire ou encore Juliette Hascoet, responsable de la commission emploi, ainsi que la présence et la participation toujours assidue d'anciens de la formation, comme Quentin Rabier, représentant des diplômés, et Mia Viel, présidente adjointe, a permis d'initier, voire réaliser de nombreux projets qui auront un impact positif certain pour le futur de l'association. De nouveaux adhérents se sont aussi investis, concourant au dynamisme de l'association, tel que Maxime Couix, Océane Henry, secrétaire adjointe, Tanguy Roussel, trésorier adjoint, et Vanessa Olry, responsable de la commission communication.

---

<sup>10</sup> Tweet de la Page twitter de l'Aedaa : <https://twitter.com/aedaa/status/1442789702046822407>.

<sup>11</sup> Tweet de la Page twitter de l'Aedaa : <https://twitter.com/aedaa/status/1457693105814126595>.

<sup>12</sup> Site institutionnel de l'AAF : <https://www.archivistes.org/>.

## A. Bilan financier

Rapporteur : Alexis Hamelin (trésorier)

### Bilan financier 2021-2022 par poste de dépense, état au 31/08/2022

Rapporteur : Alexis Hamelin (trésorier)

Recettes				Dépenses			
Activité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Activité	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Adhésions	+ 321€00	+ 375€	+ 385€	Déplacements CA	- 126€60	/	/
Subventions et dons	/	+ 300€	+ 5€	Hébergement du site	- 26€93	- 26€38	- 26€62
Intérêts bancaires	+ 71€22	+ 50€07	+ 48€26	Frais bancaires	- 30€00	-30€50	- 41€50
Recettes événements	+ 613€20	/	/	Charges événements	- 1120€85	- 215€27	/
Recettes des sweats	/	/	+ 642,75€	Commande des sweats	/	/	- 1453€74
Opérations internes	/	/	+ 250€	Impression Archivore	/	/	- 163€87
/	/	/	/	Location GoToMeeting	/	/	- 30€
/	/	/	/	Assurance	- 141€49	- 142€51	- 142€51
/	/	/	/	Fonds de caisse JAA	/	/	- 20€
				Opérations internes	/	/	-230€
<b>Sous-total</b>	<b>+1005€42</b>	<b>+725€07</b>	<b>+1331€01</b>	<b>Sous-total</b>	<b>-1445€87</b>	<b>-414€66</b>	<b>-2103€74</b>

BILAN	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Total</b>	<b>+ 440€45</b>	<b>+310€41</b>	<b>-777€23</b>

La balance de trésorerie négative de l'année 2021-2022 n'est pas synonyme de la banqueroute de l'Aedaa. Les plus de 9 000 € conservés sur le livret bleu en témoignent et permettent d'assurer à l'association la possibilité de réaliser d'importants projets comme ce fut le cas cette année. En effet, ce solde négatif s'explique essentiellement par la reprise des activités de l'Aedaa autour de trois grands pôles d'investissement cette année.

D'une part, le plus important pôle de dépense représente l'acquisition des nouveaux sweats dont la vente s'est avérée être un fort succès. Un stock actuellement conservé au local sera vendu à partir de la rentrée, l'investissement sera alors amorti si tous les sweats le sont.

D'autre part, le second pôle de dépense le plus important concerne l'impression du bulletin *Archivore*, ce qui s'explique entre autres par l'impression de lots d'anciens numéros pour compléter les collections des archives départementales de Maine-et-Loire

et de la Bibliothèque universitaire Belle-Beille. Une telle opération doit encore être effectuée pour la Bibliothèque nationale de France et se mettre en conformité avec le dépôt légal car aucun numéro n'y a été déposé depuis le n°19<sup>13</sup>.

Enfin, l'Aedaa a réalisé cette année un premier cycle de conférences et ateliers en ligne, ce qui a nécessité la location pour deux mois du logiciel GoToMeeting. Cette dépense a été limitée grâce à l'utilisation de logiciel gratuit Skype pour certains ateliers.

De manière générale, les frais d'assurance et d'hébergement du site internet auprès d'OVH sont stables. La légère augmentation des frais bancaires se comprend par leur passage, depuis février 2022, à 4€50 au lieu de 2€50.

---

<sup>13</sup> Cette dépense pourra être abaissée grâce aux numéros d'*Archivore* récupérés auprès de Guénaëlle Barbot, ce qui limitera le nombre d'impressions à réaliser. De même, l'affranchissement est gratuit au titre du dépôt légal.

## B. Activités et projets de l'année passée

Rapporteur : Guillaume Mortier (président)

L'année a commencé par une prise de contact avec les nouveaux étudiants, plus particulièrement les premières années du Master archives et les Licence pro. Pour maintenir ce lien entre l'association et les étudiants, des permanences dans le local A.03 sont mises en place deux fois par semaine, le lundi et le mardi de 12h à 15h. L'esprit de corps des étudiants autour de l'association s'est vu aussi renforcé par la commande des sweats-shirts auprès du prestataire angevin Fishbrain<sup>14</sup>. Le succès fut tel qu'une seconde commande a été passée auprès du même prestataire.

Le mandat de 2021-2022 fut l'occasion d'expérimenter de nouvelles activités. En effet, la reprise des cours en présentiel après deux années marquées par des cours hybrides a poussé l'association à organiser des activités sur le terrain pour renforcer les liens entre les adhérents et les services d'archives, et plus généralement les institutions culturelles, affaiblies par deux années de fermeture ou de restriction. Des visites de service d'archives ont alors été planifiées, par Alexis Hamelin, lors du premier semestre de l'année. Deux services ont particulièrement rencontré un franc succès auprès des étudiants : le Centre des archives du féminisme et le service des archives de l'Université d'Angers. Trois autres services d'archives ont été proposés à la visite aux étudiants : le service des archives patrimoniales de la ville d'Angers, les archives de la Congrégation Notre-Dame du Bon Pasteur et les Archives départementales de Maine-et-Loire. Plus éloignés de l'Université, ils n'ont pas rencontré le succès escompté bien qu'ils rencontrèrent davantage de retours positifs.

Après le succès de la reprise de la revue *Archivore* lors du mandat 2020-2021, le nouveau bureau s'est attaché à continuer la publication de la revue historique de l'association. Ainsi en décembre fut publié le numéro 42<sup>15</sup>, le numéro 43 est paru en avril 2022<sup>16</sup> et un numéro spécial reprenant l'ensemble des articles écrits depuis le début de la revue est publié en juillet 2022<sup>17</sup>. La publication de la revue fut mise en difficulté à la fin de l'année 2021 en raison d'un retard dans la maquette graphique. Le choix fait par l'association a été de créer un compte Canva pour réaliser les prochains numéros. Ce choix ne fut pas anodin car en parallèle se développait une activité nouvelle : les tables rondes. Ouvertes au monde archivistique le plus large, des campagnes sur les réseaux sociaux ont été menées impliquant l'utilisation d'une plateforme graphique commune et pratique comme Canva. Quatre tables rondes se sont tenues au cours de ce mandat. Une sur les concours de la fonction publique territoriale catégorie A et B, impliquant plus d'une cinquantaine de participant.e.s sur une centaine d'inscription. L'importance prise par l'évènement a amené l'Aedaa à se doter d'une licence GotoMeeting pour assurer cet évènement, puis la table ronde portée sur l'enquête « être archiviste itinérant.e aujourd'hui », étude réalisée par Mia Viel depuis octobre 2021. Encore une fois, la table ronde, plus particulièrement l'enquête, a suscité une vague d'intérêt au-delà des attentes

---

<sup>14</sup> Site institutionnel de Fishbrain : <https://www.fishbrain.fr/>.

<sup>15</sup> *Archivore*, n°42, Décembre 2022, 8 p. : <http://aedaa.fr/2021/12/archivore-n42-decembre-2021-8-p/>.

<sup>16</sup> *Archivore*, n°43, avril 2022, 12 p. : <http://aedaa.fr/2022/04/archivore-n43-avril-2022-12-p/>.

<sup>17</sup> *Archivore*, numéro spécial, juillet 2022, 20 p. : <http://aedaa.fr/2022/07/archivore-numero-special-juillet-2022-20-p/>.

et des prérogatives de l'Aedaa comme l'illustre l'article de *La Gazette des Communes* du 30 mars 2022<sup>18</sup>. Les deux autres tables rondes étaient ciblées sur les étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s des formations angevines en proposant une formation au réseau LinkedIn et une sur le concours général de l'Institut national du patrimoine en vue de sa réforme en 2023. Leur organisation et leur tenue en distanciel a permis de faire le lien avec de nombreux anciens de la formation et les étudiants des formations. Elles furent ainsi l'occasion d'un partage d'expériences et de témoignages inédit dans la profession.

En parallèle de ses activités associatives propres, l'Aedaa a souhaité construire avec les autres associations de jeunes diplômés et étudiants en archivistique de France une journée d'étude. En partenariat avec l'ADAL (Lyon), l'AEDAPS (Paris-Saclay), Archiv8 (Paris 8), ARCA (Lille) et l'ADETAM (Mulhouse), elle a ainsi réfléchi à la mise en place d'un projet d'une journée dont le sujet aurait permis aux étudiants et jeunes diplômés de pouvoir partager leurs expériences de stages et d'alternance. Le but était à la fois de valoriser le travail de jeune professionnel tout en faisant la part belle à des projets inédits de service d'archive. Réunissant plus d'une quinzaine de personnes à ses débuts, le projet n'a malheureusement pas donné suite à ce jour en raison d'un manque de concordance entre les calendriers des formations. Ce projet a néanmoins permis de réunir plusieurs associations depuis la mise en sommeil du collectif A8. De plus, l'intérêt suscité par le projet a mis sur la table un nouveau sujet tel que la création d'une fédération d'association en archivistique. Toutefois l'Aedaa a refusé d'y prendre part en raison, d'une part, de la difficulté rencontrée par les associations d'aboutir au projet de journée d'étude et, d'autre part, de son intérêt à se focaliser davantage sur ses propres activités. Cependant, le projet n'est pas perdu et les liens avec les autres associations non plus.

Le bureau 2019-2020 avait également initié un travail conséquent relatif à la gestion des archives, notamment numériques, produites par l'association. Continué par le bureau 2020-2021, ce travail a abouti à la mise en place d'un Cozy Drive et d'une nouvelle boîte mail : [aedaa@mailo.com](mailto:aedaa@mailo.com) permettant de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD). Le bureau 2021-2022 a continué le travail de gestion des archives en créant un plan de classement au sein de la boîte mail ainsi qu'en terminant le dépôt des archives électroniques et papiers au service des archives de l'Université d'Angers. Pour cela elle a organisé deux ateliers de classement des archives papiers de l'Aedaa avec les étudiants de la formation<sup>19</sup>.

Comme chaque année, l'Aedaa a été un soutien à la journée d'études des étudiant.e.s du Master 2 archives de l'université d'Angers. Elle a notamment participé à la valorisation de l'événement en y intégrant une rubrique dédiée sur son site internet<sup>20</sup>. Elle n'a pas participé financièrement à l'organisation de l'événement mais a contribué en relayant les différentes publications sur les réseaux sociaux et a aussi organisé un stand de vente de

---

<sup>18</sup> GIRARD Hélène, « Les archivistes itinérants, ces inconnus qui veulent sortir de l'ombre », *La Gazette des communes*, URL : <https://www.lagazettedescommunes.com/798282/les-archivistes-itinerants-ces-inconnus-qui-veulent-sortir-de-lombre/>.

<sup>19</sup> Publication instagram sur l'instagram de l'Aedaa : [https://www.instagram.com/p/CVNW6fIlm-s/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link](https://www.instagram.com/p/CVNW6fIlm-s/?utm_source=ig_web_copy_link).

<sup>20</sup> Rubrique « 2022 : La reconstitution d'archives : des pratiques multiples en devenir » sur le site de l'Aedaa : <https://aedaa.fr/2022-theme-a-venir/>.

sweat-shirts<sup>21</sup>. Au près des intervenants de la JAA, des goodies de l'association (flyers, crayons, *Archivore*) ont été offerts. Elle a aussi permis de valoriser les projets étudiants notamment de deuxième année de master en publiant des articles du projet « Aux sources des Banques populaires : ASBAPOP »<sup>22</sup> et en participant à la diffusion de la collecte des archives des anciens étudiants de l'Université d'Angers à l'occasion de ses 50 ans piloté par le groupe Valorisation du patrimoine<sup>23</sup>.

Enfin, à l'issue du mandat et pour préparer le suivant, les membres principaux du bureau ont repris, développé et corrigé les fiches outils des fonctions de président.e, trésorier.e et secrétaire. Ces documents ont permis et permettront à l'avenir de faciliter la passation de pouvoir entre les différents membres de l'association en leur fournissant une aide protocolaire. En ce sens, ces fiches se doivent d'être revues chaque année de manière à ce qu'elles évoluent en même temps que les directives de l'association. Ainsi, cette année, de nouvelles dispositions ont été ajoutées quant à la gestion de la communication de l'association, le respect d'une charte graphique et la publication de la revue *Archivore*.

---

<sup>21</sup> Tweet du Twitter de l'Aedaa : <https://twitter.com/aedaa/status/1492040850070716428>.

<sup>22</sup> Rubrique : « Projet ASBAPOP » sur le site <https://aedaa.fr/2022/01/projet-asbapop/>.

<sup>23</sup> Tweet du twitter de l'Aedaa : <https://twitter.com/aedaa/status/1463230471538622471>.

### C. Présentation détaillée des projets envisagés pour l'année suivante

Rapporteur : Guillaume Mortier (président)

L'engagement sur plusieurs années de nombreux membres aussi bien étudiants que diplômés va permettre de continuer les activités entamées par le bureau actuel. Ils pourront ainsi assurer la pérennité de projets qui se sont révélés comme de véritables réussites pour l'association et le monde archivistique. Pour autant, le prochain bureau a tout le loisir de faire preuve de créativité et d'innovation dans ses projets. Ces derniers renforceront l'Aedaa qui tire sa force dans l'harmonie entre la nouvelle génération d'archiviste et les plus anciennes.

De la même manière que l'année précédente, le vœu sera de réunir par de multiples événements les différentes formations en archivistiques d'Angers : Licence professionnelle, Master 1 et Master 2. Les visites des services d'archives sont ainsi une bonne ouverture pour s'offrir des temps d'échanges. Pour cela de nouvelles visites vont avoir lieu telle qu'aux archives diocésaines d'Angers ou à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Une première visite sera l'occasion de découvrir la nouvelle exposition des Archives départementales de Maine-et-Loire. À l'image des Aedaa'péros d'avant la crise sanitaire (2020-2022), l'Aedaa a toutes les possibilités d'étendre l'échange aux anciens de la formations et archivistes présents en Anjou permettant de renforcer encore d'avantage la cohésion au sein de l'association. Cette dernière ne peut se voir que renforcer par d'autres projets comme la création de sweats associatifs.

De la même manière que le site internet a connu une cure de jouvence, les statuts de l'association vont être changés au début de ce mandat permettant un éclaircissement sur les rôles et dispositions de chacun tout en facilitant la création de projet. Ils permettront ainsi à l'Aedaa de se donner la possibilité de réaliser des projets en communs avec des institutions ou d'autres entités dans le futur alors qu'elle commence à s'inscrire dans le paysage universitaire angevin et plus seulement archivistique. Dans ce cadre, l'Aedaa pourra participer pour la première fois de son existence au Campus Day par une campagne d'affichage portant sur le développement renouvelable mais aussi de participer à la collecte – et pourquoi pas au classement – des archives d'autres associations de l'Université ou encore d'aménager son local en lien avec le BDE Histoire De. Alors que le bureau précédent 2021-2022 s'est attaché à rendre hommage à la carrière de l'ancienne directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, Elisabeth Verry, le nouveau bureau aura toute l'occasion d'aller à la rencontre de la nouvelle directrice, Pascale Verdier.

Ces activités sur le « terrain » vont de pair avec celles qui se sont développées depuis la crise sanitaire. En effet, la publication de *Archivore*, la revue historique de l'association, pourra continuer au cours de ce mandat au rythme d'une bi-annualité. Le numéro 44 sera ainsi l'occasion de donner une nouvelle envergure à la revue par la proposition de dossiers thématiques. Le nouveau bureau avec l'aide des adhérents éloignés du bassin angevin pourra continuer à tenir des tables rondes sur des sujets différents : LinkedIn, archiviste itinérants, concours de la fonction publique territoriale ... À ce titre les

possibilités sont vastes mais nécessitent une bonne organisation. L'association pourra renouveler la tenue d'une enquête annuelle comme ce fut le souhait des participants aux derniers conseils d'administrations. La première sur les archivistes itinérants a mis en lumière une partie de la profession des archivistes et donner une nouvelle envergure à l'Aedaa. Cette enquête pourra prendre une autre thématique au cours de cette année 2022-2023.

Enfin de manière générale du point de vue de ses missions essentielles, l'association souhaite conserver son investissement, financier, matériel et humain, auprès des organisateurs de la journée d'archivistique d'Angers. Le nouveau bureau aura également à charge de poursuivre la diffusion des offres d'emplois et de stages. De plus, selon son souhait, utiliser ou développer de nouveaux moyens de communications.

#### D. Remerciements

Rapporteur : Guillaume Mortier (président)

À l'issue de ce mandat, il convient de remercier très sincèrement l'ensemble les adhérent.e.s qui se sont investi.e.s dans l'association, que ce soit en participant aux conseils d'administration, en proposant ou répondant aux projets portés par l'Aedaa. Merci donc à Vanessa Olry (Master 2), Maxime Couix (Lpro), Yvan Catteau (ancien), Quentin Rabier (diplômé), Ambre Payen-Gallen (diplômée), Lucie Thépaut (Master 1), Axelle Ollivier (Master 1), Camille Taveau (Master 1), Camille Rouffaud (Master 2), Agnès Arendo (Master 2), Estelle Cepparo (Master 2), Wladyslaw Blangy (Lpro), Sandra Fullenbaum-Lenfant (diplômée) et Hugo Feve (diplômé) pour leurs contributions.

Il convient également de saluer l'implication notable et dynamique de Mia Viel (présidente adjointe), Alexis Hamelin (trésorier) et Angèle Benesteau (secrétaire). La présence et participation constante de Juliette Hascoet (responsable de la commission emploi) et de Tanguy Roussel (trésorier adjoint), ainsi que des autres membres qui ont constitué le bureau de cette année, à savoir Océane Henry (secrétaire adjointe) et Julie-Anne Kervella (responsable du bureau communication) est à signaler.

Son existence depuis 1995 fait de l'Aedaa l'une des associations étudiantes en archivistique les plus anciennes de France et, sans la présence de l'ensemble des membres, actif.ve.s comme passif.ve.s, elle ne pourrait avoir le rayonnement et la dynamique qu'elle possède aujourd'hui et qui ne cesse de croître. Tout laisse donc à penser que l'association a encore de beaux jours devant elle et que le prochain mandat s'annonce au moins aussi riche que celui qui se clôture.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité par les participants de l'assemblée générale.

## II. État des lieux des commissions

### A. Bilan de la commission communication

Rapporteuse : Mia Viel (remplaçante de Julie-Anne Kervella).

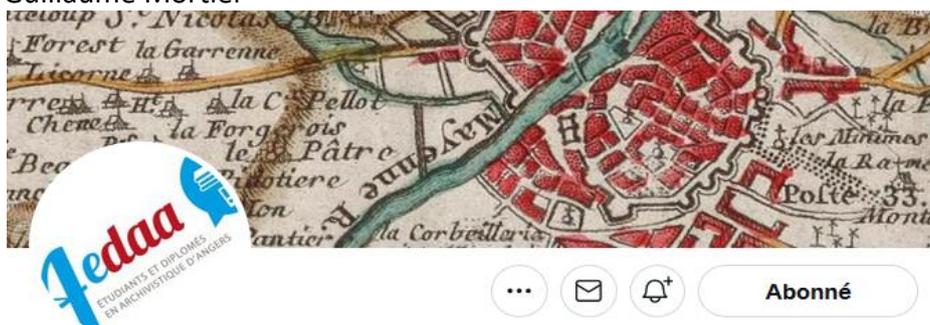
Initialement référente de la commission communication, Julie-Anne Kervella a quitté le bureau de l'association dans le courant de l'année 2021. Guillaume Mortier a donc assuré son remplacement en attendant le renouvellement du bureau et a été appuyé par Mia Viel (pour le site internet et le compte Facebook) et Vanessa Olry (pour les comptes Instagram et Twitter).

De manière générale, la commission communication a été très active au cours de ce mandat, en développant notamment plusieurs projets de grande ampleur, à l'instar de la création d'une nouvelle page LinkedIn, d'un compte Instagram et de la refonte de son site internet.

#### Twitter

<https://twitter.com/aedaa>

Référent : Guillaume Mortier



#### **Aedaa**

@aedaa Vous suit

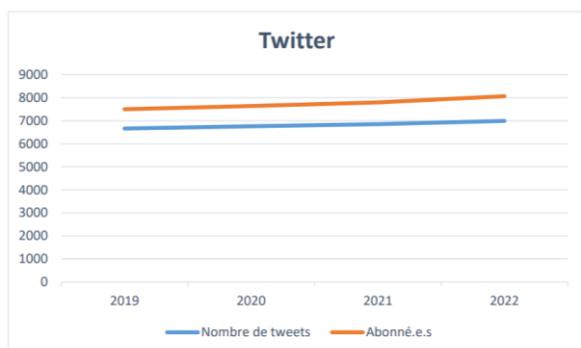
La (chouette) page de l'Association des étudiants et de diplômés de la formation en archivistique d'Angers #archives #Archivore #emploi #collectifA8

📍 Angers 🌐 [linktr.ee/Aedaa](https://linktr.ee/Aedaa) 🗓 Naissance en 1995

📅 A rejoint Twitter en mars 2010

327 abonnements 1 072 abonnés

Twitter				
	2019	2020	2021	2022
Nombre de tweets	6661	6756	6851	6990
Abonné.e.s	837	881	940	1072



Au 7 août 2022, l'Aedaa a publié sur Twitter 6990 tweets depuis la création du compte en 2010, est abonnée à 327 comptes et compte 1072 abonnés (le palier des 1000 abonné.e.s ayant été dépassé en décembre 2021). L'année dernière, au 11 août, le compte affichait 6851 tweets, 314 abonnements et 940 abonné.e.s.

En 12 mois, 139 tweets ont donc été publiés et il y a eu une augmentation de 14,04% abonné.e.s. La notoriété du compte est donc en constante progression depuis plusieurs années. En outre, Twitter se présente comme le réseau social principal de l'association, étant celui suscitant le plus de réactions (à savoir de mentions « j'aime », de nombre d'abonné.e.s, d'identification...).

Le tweet original (comprendre « rédigé par l'Aedaa ») qui a été le plus populaire date du 28 mars 2022 et porte sur la publication du rapport d'enquête « Être archiviste itinérant.e aujourd'hui » (28 retweets, 5 tweets cités, 38 mentions j'aime et 5906 vues). De manière générale d'ailleurs, l'ensemble des tweets portant sur cette thématique avaient suscité beaucoup de réactions sur les réseaux.

[Résultat enquête 🗳️👤👩🏫] Fruit d'un travail de plusieurs mois, le rapport de notre enquête "être archiviste itinérant.e aujourd'hui" est disponible sur notre site à l'adresse suivante : [cutt.ly/1SB1wDF](https://cutt.ly/1SB1wDF)

#archives #ArchivesEtSacADos

Bonne lecture à toutes et tous !

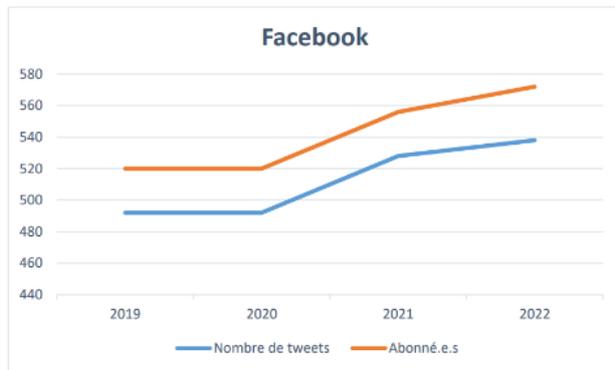


### Facebook

<https://www.facebook.com/aedaa>

Référente : Mia Viel

Facebook				
	2019	2020	2021	2022
Nombre de tweets	492	492	528	538
Abonné.e.s	520	520	556	572



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la page Facebook de l'Aedaa n'est pas en déclin. Au 7 août 2022, elle comptait 538 mentions « j'aime » et 572 abonné.e.s. L'année dernière, la page recensait 528 mentions « j'aime » et 556 abonné.e.s, soit respectivement une augmentation de 1,89% et 2,88%. Concernant le profil des personnes qui suivent le compte Facebook, 65,5% sont des femmes et 34,5% des hommes, soit un bilan similaire à celui de l'année passée. Le graphique ci-dessous témoigne du fait que les publics cibles de ce réseau social sont

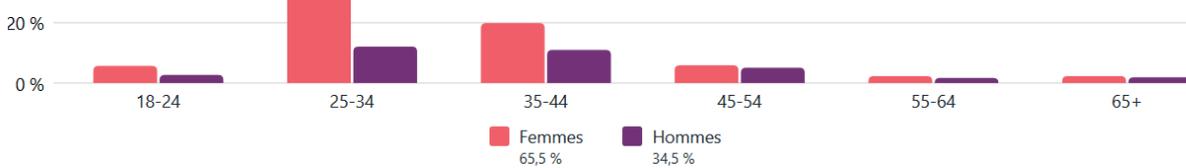
de jeunes adultes, principalement des étudiant.e.s et ancien.ne.s de la formation d'Angers.

### Audience

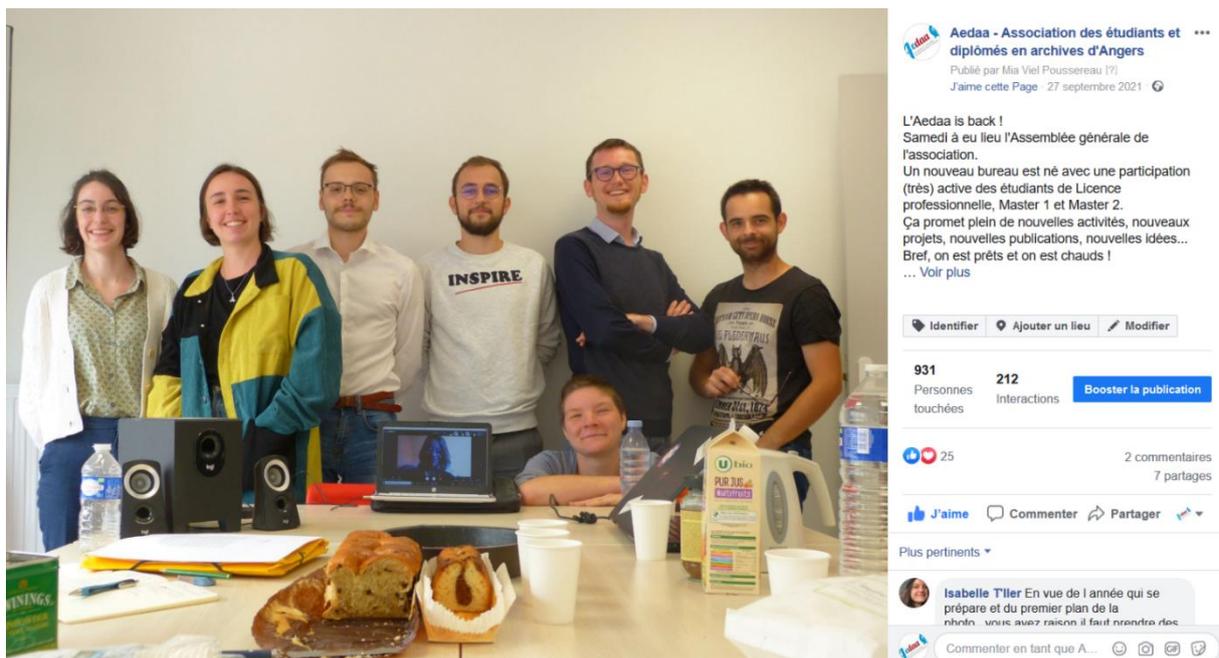
Mentions J'aime de la Page Facebook

538

Âge et genre



La publication qui a recueilli le plus de succès cette année date du 27 septembre et est liée au renouvellement du bureau de l'association. Elle totalise 931 personnes touchées, 212 interactions avec la publication, 84 réactions positives, 4 commentaires et 7 partages.



Mia Viel, en charge de ce réseau social, admet ne pas avoir tenté de particulièrement le développer dans la mesure où il s'agit de celui qui suscite le moins d'interactions avec les adhérent.e.s. En ce sens, seules les activités les plus importantes de l'Aedaa y ont fait l'objet d'une publication (changement de bureau, sorties exceptionnelles, publications...).

### LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/association-des-%C3%A9tudiants-et-dipl%C3%B4m%C3%A9s-en-archivistique-d-angers/>

Référent : Guillaume Mortier

N'étant pas parvenue à récupérer les droits du groupe Linked'In auprès d'Anaël Roinard, que ce dernier avait créé en janvier 2015, l'Aedaa a décidé de concevoir une nouvelle page pour l'association en début de ce mandat. Si l'ancien groupe compte toujours 134 membres, la nouvelle page totalise tout de même 105 abonné.e.s et ne devrait donc pas tarder à dépasser son précédent réseau constitué.

44% du public Linked'In de l'Aedaa est constitué de jeunes diplômé.e.s (44% de l'audience) et son secteur cible principal est celui de l'administration publique qui représente 24% de son audience. En un an, la page a également suscité 185 réactions, 1 commentaire et 52 partages. La publication qui a généré le plus d'impressions date du 15 décembre 2021 et est relative à la publication du n°42 d'*Archivore*, comptabilisant 814 impressions, 5 partages et 31 réactions.



## Instagram

<https://www.instagram.com/aedaa1995/>

Référente : Vanessa Orly

Le compte Instagram est le dernier né des réseaux sociaux de l'Aedaa et a rencontré un succès immédiat. Créé en octobre 2021, il s'agit donc du premier bilan annuel de ce réseau, qui recense 28 publications, 86 abonné.e.s et 21 abonnements. La publication ayant suscité le plus d'interactions date du 17 janvier 2022 et concerne la visite des étudiant.e.s de la formation d'Angers aux Archives nationales. Elle comptabilise 31 mentions « j'aime ».

Instagram présente l'avantage de diffuser des contenus plus visuels et pourrait à l'avenir prendre le relais du compte Facebook. En outre, le format des *stories* facilite la diffusion d'informations ponctuelles et plus spontanées. La multiplication des réseaux de l'Aedaa étant une réussite, se pose la question d'être également présent sur TikTok dans les prochaines années.



## Site internet de l'association

Durant l'été 2022, le site internet de l'Aedaa ([www.aedaa.fr](http://www.aedaa.fr)) a fait l'objet d'une refonte importante afin d'améliorer son interface et de le rendre plus attractif. Un espace dédié aux adhérents.e.s a notamment été créé et quelques rubriques ont été supprimées (notamment celles dédiées au forum et au collectif du Fonds de l'archive) pour mieux rendre compte de l'organisation actuelle de l'association.

BIENVENUE SUR LE SITE DE L'AEDAA

[- Créer un compte Aedaa -](#)

Aedaa



- CONNEXION -

Vous êtes actuellement connecté en tant que Mia. [Déconnexion](#)

Recherche...

- SUIVRE L'AEDAA -

[Twitter](#)[Facebook](#)[LinkedIn](#)

- DÉCOUVRIR L'AEDAA -

[+ d'1 an + de 6 mois - de](#)*Ancienne interface du site de l'Aedaa**Nouvelle interface du site de l'Aedaa*

La page relayant les publications d'offres d'emploi et de stage est la plus visitée du site<sup>24</sup>. 6 articles ont été publiés dans la rubrique « Conseils d'administration », 1 dans « Assemblées générales », 2 dans « Ressources archivistiques » et 3 dans « Archivore ».

Plusieurs nouvelles pages ont été créées afin de rendre compte des nouveaux projets d'ampleurs liés à l'Aedaa, avec par exemple, comme chaque année, une page dédiée à la journée d'étude des étudiant.e.s en Master 2, cette fois sur le thème de la reconstitution

<sup>24</sup> Pour davantage d'informations à propos des offres d'emploi et de leurs statistiques, voir le rapport moral de la commission des offres d'emploi.

d'archives<sup>25</sup>, ainsi qu'une page dédiée au projet Aux sources des banques populaires (ASBAPOP) des étudiant.e.s de l'option Gestion des documents d'activités (GSDA)<sup>26</sup>. Enfin, d'autres rubriques ont pu faire l'objet d'une mise à jour pour rendre compte des évolutions de gestion de l'Aedaa, à l'instar des pages « Bureau et projets 2021-2022 » et « Adhérer à l'association ».

## Bilan général

En guise de bilan général, on peut affirmer que les différents réseaux sociaux de l'Aedaa participent grandement à son rayonnement, non seulement angevin, mais également national. S'ils ne permettent pas de faire augmenter le nombre d'adhérent.e.s, ils continuent à fédérer et suscitent beaucoup d'intérêt auprès de la communauté des étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s, peu importe leur formation d'origine.

Enfin, de manière à mieux les référencer et faciliter leur partage, l'ensemble des réseaux sociaux de l'association sont répertoriés depuis cette année au sein d'un Linktree : <https://linktr.ee/Aedaa>.

## B. Bilan de la commission emplois

Rapporteuse : Juliette Hascoet (responsable du bureau emploi)

La commission Emploi de l'année 2021-2022 a été particulièrement active, en raison d'une équipe de publicateur·rices d'annonces très investie. Elle a été constituée de : Angèle Benesteau, Perrine Guillon, Alexis Hamelin, Juliette Hascoet, Océane Henry, Guillaume Mortier, Axelle Ollivier, Camille Rouffaud, Camille Taveau, Lucie Thépaut et Mia Viel. Au total, l'équipe regroupait 5 étudiantes de M1, 4 étudiant·es de M2 et 2 diplômées.

Ce nombre important de contributeur·rices s'explique par un turn-over important cette année, en raison notamment de la charge de travail considérable demandée par le Master (projets, stage, mémoire de recherche), ainsi que par des impératives personnelles. Cela se voit particulièrement au mois d'avril.

Au mois de mai donc, le choix a été fait – afin de remédier à cette situation et faciliter la publication régulière des offres d'emploi – de faire une unique publication par semaine regroupant les offres relevées sur les sites de recrutement, au lieu de publier chaque offre individuellement. Cela a eu plusieurs avantages : un gain de temps considérable, un nombre d'offres publiées plus important, ainsi qu'une facilité de gestion pendant l'été.

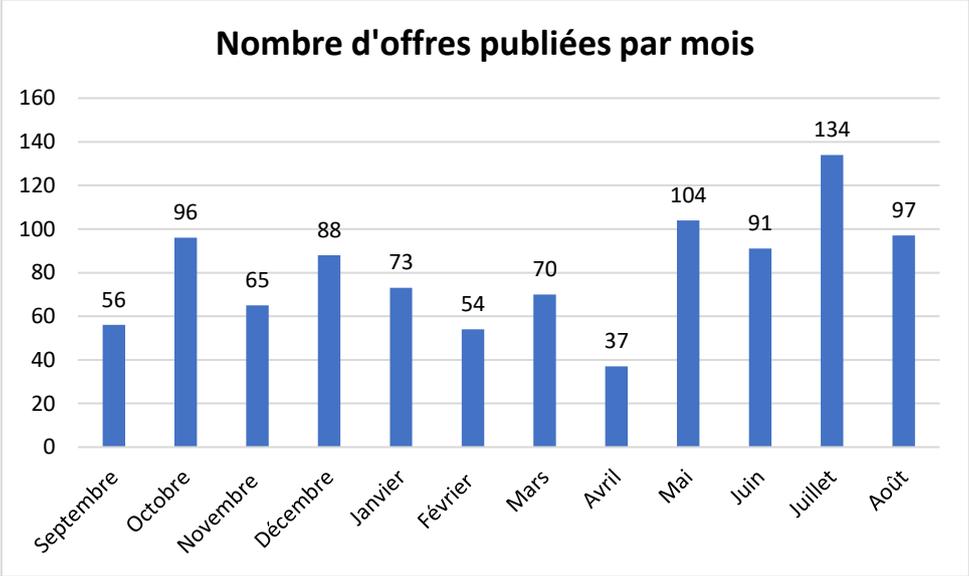
On note que le nombre d'offres varie chaque mois, entre 50 et 100 offres sauf pour le mois d'avril et de juillet (voir le graphique ci-dessous). De plus, grâce au nouveau système mis en place, ce sont entre 90 et 140 offres qui sont publiées pendant les mois estivaux, qui sont généralement calmes. Finalement, cette commission 2021-2022 a publié une

---

<sup>25</sup> <http://aedaa.fr/les-journees-darchivistique-dangers/>.

<sup>26</sup> <http://aedaa.fr/2022/01/projet-asbapop/>.

moyenne de 80 offres par mois, pour un total de 965 offres. Lors de l'année 2020-2021, la commission avait publié en moyenne 61 offres par mois, pour un total de 731 offres.



## II. Objectifs pour l'année à venir

- Votes des nouveaux statuts

Votes à l'unanimité des nouveaux statuts (annexe 1).

- Campus Day

Une affiche a été prévue et imprimée à l'occasion du Campus Day. Elle est sous forme d'infographie et illustre les bâtiments d'archives à énergie positive. Elle pourra être affichée dans d'autres services pour informer les publics des nouveaux enjeux de ces bâtiments.

L'affiche a été imprimée par l'Aedaa et non par l'Université comme prévu au départ du projet.

- Publication *Archivore*, n°44

Tous les articles ont été reçus, il reste la mise en place du comité de relecture.

- Visites de services d'archives

Une première visite a eu lieu le 6 septembre. D'autres visites sont prévues pour les étudiants mais il y a des difficultés à les organiser à cause de la méconnaissance de certains emplois du temps.

- Communication : création d'une chaîne YouTube ?

La réflexion autour de la création d'une chaîne YouTube pour diffuser les tables rondes de l'Aedaa de l'an passé plus facilement et ainsi de les mettre sur le site.

- Espace Adhérents

Une réflexion pour le prochain CA est à faire sur ce qui pourrait constituer l'espace adhérent sur le site. La carte des lieux de stage, des annales de concours, une fiche d'organisation de l'année à destination des étudiants, des sondages liées aux enquêtes annuelles sont les premières idées évoquées.

- Propositions d'autres projets

Mia a l'idée de proposer un numéro spécial de la Gazette des archives à l'AAF qui seraient entièrement rédigés par les étudiants. Cela pourrait intéresser des étudiants qui ne sont pas forcément impliqués dans l'association.

Alexis propose de mener l'enquête sur les archivistes diocésains et notamment en collaboration avec l'AAEF.

Jean se questionne sur l'existence d'un annuaire des diplômés. Il a déjà été mis en place mais mis en échec par sa complexité. Emma propose alors de créer des portraits sur des étudiants ou archivistes.

Cette idée pourrait être mise en avant sur le site et les réseaux.

Juliette propose une évolution de la commission emploi et évoque l'idée de publier chaque jour des offres mais sous forme de liens, comme réalisé depuis le printemps mais sous forme quotidienne plutôt qu'hebdomadaire.

### III. Vote du nouveau bureau

- Élection du nouveau bureau

Se portent candidats :

**Présidente** : Angèle Benesteau

**Vice-président** : Guillaume Mortier

**Trésorier** : Jean Charbonnier

**Trésorier adjoint** : Nathan Cesbron

**Secrétaire** : Emma Le Roux

**Secrétaire adjointe** : Clara Bosc

**Responsable de la commission emploi** : Lisa Walter

**Responsable de la commission communication** : Lucie Thépaut

Sont élus à l'unanimité :

**Présidente** : Angèle Benesteau

**Vice-président** : Guillaume Mortier

**Trésorier** : Jean Charbonnier

**Trésorier adjoint** : Nathan Cesbron

**Secrétaire** : Emma Le Roux

**Secrétaire adjointe** : Clara Bosc

**Responsable de la commission emploi** : Lisa Walter

**Responsable de la commission communication** : Lucie Thépaut

- Vote du prochain CA

La date du prochain conseil d'administration sera décidée par Messenger avec un sondage.

- Temps d'échanges

**Clôture de l'AG à 11h43.**

Le 28 septembre 2022,

Angèle Benesteau, présidente



AB

# Reprise des statuts de l'Aedaa

Notes du 11 octobre 2021 (Quentin Rabier, Mia Viel)

## Titre I : Constitution, objet, siège social, durée

### Article 1 : Constitution

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ses décrets, ayant pour titre Aedaa (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers). La durée de l'association est illimitée.

### Article 2 : Objet

Cette association a pour objet :

- de promouvoir les formations « Archives » de l'Université d'Angers (Licence professionnelle, Master 1 et Master 2) ;
- d'intégrer les nouveaux étudiants, de faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans la profession et de suivre l'évolution des carrières professionnelles des anciens étudiants de ces formations ;
- d'entretenir des relations avec les services d'archives et les associations professionnelles et estudiantines liées aux archives ;
- de promouvoir les archives auprès des étudiants comme des diplômés ;
- de soutenir les initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

### Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers, situé au 11 Boulevard Lavoisier, 49045 Angers Cedex 01.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration de l'association. La ratification par l'assemblée générale sera cependant nécessaire.

## Titre II : Composition

### Article 4 : Membres

L'association se compose de membres actifs, passifs et d'honneur :

- sont membres actifs les étudiants, anciens étudiants et diplômés des formations « Archives » de l'Université d'Angers (Licence professionnelle, Master 1 et Master 2) qui ont pris l'engagement de verser une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale, qui participent régulièrement aux activités et contribuent à la réalisation des objectifs de l'association. Ils ont le droit de vote lors de l'assemblée générale ;
- sont membres passifs les autres adhérents de l'association qui s'acquittent uniquement d'une cotisation annuelle. Ils ont le droit de vote lors de l'assemblée générale ;

- sont membres d'honneur les professionnels des archives, les personnes morales ou physiques gérant des archives ou concernées par un but analogue et qui ont rendu des services signalés à l'association (mise à disposition d'un local, sponsoring à titre gracieux, mécénat, participation extraordinaire à la vie associative...). Ce titre est conféré par le conseil d'administration. Ces membres versent une cotisation libre. Ils n'ont pas le droit de vote lors de l'assemblée générale.

#### Article 5 : Admission des membres

Toute adhésion ne pourra être effectuée qu'après règlement du montant de la cotisation. Elle est annuelle et renouvelable de septembre à septembre, date à laquelle se tient l'assemblée générale.

Toute adhésion intervenant au cours de l'année expire au mois de septembre suivant. Chaque membre s'engage à respecter les présents statuts à l'entrée dans son association.

#### Article 6 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd par :

- la radiation prononcée pour non-paiement de cotisation ;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour infraction aux présents statuts ou pour motif portant atteinte et préjudice moral à l'association ;
- la démission écrite adressée à la présidence de l'association ;
- le décès.

Avant une éventuelle décision d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité à fournir au préalable des explications écrites au conseil d'administration.

### Titre III : Administration et fonctionnement

#### Article 7 : Organisation du bureau de l'association

L'Aedaa est organisée avec à sa tête, un bureau et un conseil d'administration dont la composition est fixée à l'article 8 et qui assure la gouvernance générale de l'association.

#### Article 8 : Composition du Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration. Celui-ci est composé :

- d'un bureau, lui-même constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un trésorier et d'un vice-trésorier, tous choisis en son sein ;
- des responsables de commissions (commission communication et bureau emploi) ;
- des représentants des trois promotions étudiantes en cours (Licence professionnelle, Master 1 et Master 2) et des diplômés choisis en leur sein.

## Article 9.1 : Renouvellement du bureau

L'assemblée générale élit au scrutin les membres du bureau qui sont élus pour 1 an, mandat reconductible. Ils sont élus par les adhérents à jour de leur cotisation au sein du conseil d'administration.

## Article 9.2 : Vacance de poste au sein du bureau

En cas de vacance de poste au sein du bureau, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

## Article 10 : Représentants des promotions et des diplômés

Les représentants des trois promotions en cours (Licence professionnelle, Master 1 et Master 2) et des diplômés sont désignés lors d'un conseil d'administration. Ces représentants doivent être membres de l'association et s'assurent du relais d'informations entre les conseils d'administration et les personnes qu'ils représentent.

Le choix de ces représentants peut se faire par le biais d'élections lors de l'assemblée générale ou d'un conseil d'administration.

## Article 11 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres, et au moins une fois par an. La présence d'au moins la moitié plus un de ses membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

La présence des représentants des trois promotions en cours, des diplômés et des responsables de commission est conseillée lors de la tenue du conseil d'administration.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Si le quorum n'est pas atteint, les membres du bureau, les responsables de commission ou les représentants des promotions n'ayant pas pu faire entendre leur voix doivent procéder à un vote électronique dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration.

## Article 12 : Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale. Il surveille notamment la gestion des membres du bureau. Il peut suspendre certains de ceux-ci en cas de faute grave. Il autorise le président et le trésorier à faire toutes opérations financières reconnues nécessaires pour les objectifs de l'association.

## Article 13 : Attributions du bureau

Le bureau du conseil d'administration est chargé des attributions suivantes :

- le président, ou à défaut le vice-président, dirige les travaux du conseil d'administration et assure le fonctionnement de l'association. Le président représente en justice et dans tous les actes de la vie civile et soumet un rapport moral sur l'activité de l'association lors de l'assemblée générale ;
- le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et rédige les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale, éventuellement avec l'aide du vice-secrétaire ;
- le trésorier tient les comptes de l'association et soumet leur bilan à l'approbation de l'assemblée générale, éventuellement avec l'aide d'un vice-trésorier. Il effectue tous les paiements et perçoit les recettes sous la surveillance du président.

## Article 14.1 : Composition et réunion de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés (en restriction de l'article 4). L'assemblée générale se réunit une fois par an, en septembre. Les membres de l'association sont convoqués par écrit deux semaines au plus tard avant la date fixée. Doit figurer sur la convocation l'ordre du jour prévu et fixé par le conseil d'administration.

## Article 14.2 : Vote par correspondance

Un membre absent lors de l'assemblée générale peut voter par correspondance à l'aide d'un bulletin qui mentionne le sujet des questions pour lesquelles il faut délibérer et, le cas échéant, les noms de personnes se portant candidates pour le renouvellement du bureau.

Si un membre absent choisit d'envoyer un bulletin par correspondance, il doit être adressé dans un délai nécessaire pour parvenir au plus tard le jour de l'assemblée générale.

## Article 14.3 : Vote par procuration

Le vote par procuration est admis. Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent être porteurs de procuration. Chaque membre électeur ne peut détenir plus de trois procurations.

## Article 15 : Déroulement de l'assemblée générale

Le président, assisté des membres du conseil d'administration, préside l'assemblée générale et expose le rapport moral et financier de l'association. Ce dernier doit être établi et approuvé par les membres du conseil d'administration avant la tenue de l'assemblée générale.

Pour être valides, les décisions de l'assemblée générale ordinaire nécessitent un quorum fixé au quart plus un des membres. Toutes les délibérations sont soumises à un vote. Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement du bureau.

#### Article 16 : Convocation d'une assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié des membres du conseil d'administration ou du tiers des membres de l'association, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

### Titre IV : Ressources et comptabilité

#### Article 17 : Ressources de l'association

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations, fixé annuellement par l'assemblée générale ;
- les subventions de l'État, des régions, des départements, des communes, des établissements publics et privés ;
- toutes autres ressources ou subventions autorisées par les lois en vigueur.

#### Article 18 : Comptabilité de l'association

Il est tenu une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières. Le trésorier tient le registre spécial prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Les comptes sont vérifiés sur demande des adhérents dans la limite d'un contrôle par an.

### Titre V : Dissolution et liquidation

#### Article 19.1 : Dissolution

La dissolution est prononcée au scrutin secret par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale extraordinaire, réunie à la demande du conseil d'administration.

#### Article 19.2 : Liquidation

L'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs. L'actif brut est attribué à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et désignées nommément par l'assemblée générale.

Les archives de l'association seront proposées en don au service des archives de l'Université d'Angers.

## Titre VI : Règlement intérieur et formalités administratives

### Article 20 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Cet éventuel règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts.

### Article 21 : Déclaration et publication

Le président ou les membres du conseil d'administration doivent accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ses décrets, tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Toute modification de ces présents statuts doit être examinée en conseil d'administration et validée en assemblée générale.